



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
1 RUE GASTON ROUPNEL
CS 30094
21203 BEAUNE

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Beaune
Service des Impôts des Entreprises
1 rue Gaston Roupnel
21203 Beaune
Téléphone : 03 45 42 19 20
Mél. : sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr

SAS CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 B RUE DES NAIGEONS

21200 BEAUNE

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 uniquement sur rendez-vous
Affaire suivie par : Isabelle POUNOT
Téléphone : 03 45 42 19 20

Beaune, le 8 Janvier 2024

Objet : Achats en franchise : Dispense de visa

SIRET : 49385659500027

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intracommunautaire exonérée.

La dispense de visa est valable pour l'année **2023** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la Douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

210 01 51 651 / 21 / 2024 du 08/01/2024

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le comptable des Finances Publiques

Isabelle POUNOT
Contrôleur Principal
des Finances Publiques